

Réunion du Conseil Municipal du mardi 29 novembre 2022

Liste des délibérations soumises à vote

| | Objet | | | |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| 2022-066 | Convention Territoriale Globale | | | |
| 2022-067 | Personnel communal: assurance des risques statutaires – contrat de groupe 2023-2026 | | | |
| 2022-068 | Personnel communal : création d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe | | | |
| 2022-069 | Budget 2022 : décision modificative n° 2 | | | |
| 2022-070 | Budget 2022 : décision modificative n° 3 | | | |
| 2022-071 | Budget 2022 : décision modificative n° 4 | | | |
| 2022-072 | Budget 2022 : décision modificative n° 5 | | | |
| 2022-073 | Coût du RPIc avec la commune de Pierreville | | | |
| 2022-074 | Vie communale : bons offerts aux personnes âgées | | | |
| 2022-075 | Vente du livre « Pulligny, images et mémoires d'un village lorrain » | | | |

République française Département de Meurthe-&-Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Neuves-Maisons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

Séance du 29 novembre 2022 L'an deux mil vingt deux

Nombre de membres Afférents En exe part à la dé libération cice municina

12

66

et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Date de la convocation lun. 21 nov. 22

14

15

2022

Année Séance N° 9

Présents: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé: Valérie WILT

Absent non excusé

Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) contractualisé avec la CAF est désormais remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG) au 1^{er} janvier 2022.

La démarche CTG vise à privilégier une démarche plus transversale et faire émerger, à l'aide d'un diagnostic partagé entre la CAF et les collectivités composant la communauté de communes Moselle et Madon, un projet de territoire qui vise à maintenir et développer les services aux familles.

La présente convention est rédigée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Meurthe et Moselle et vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre pour une période de 5 années soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que toutes pièces afférentes.

La secrétaire de séance,

Denis GARD

1/1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

| Nombre de membres | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|--|--|
| Afférents au conseil municipal | En exer- cice | Qui ont pris part à la dé- libération | | |
| 15 | 14 | 12 | | |

| 10 | Date de la convocation | į |
|----|------------------------|---|
| | lun. 21 nov. 22 | |

| Année | Séance | Nº |
|-------|--------|----|
| 2022 | 9 | 67 |

Séance du 29 novembre 2022 L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

<u>Présents</u>: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé : Valérie WILT

Absent non excusé :

Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

PERSONNEL COMMUNAL : ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT DE GROUPE 2023-2026

Le Maire rappelle :

Que le Centre de gestion conformément à l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 98 a négocié un contrat groupe afin de couvrir les risques statutaires des employeurs publics.

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la/le concernant.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 encore en vigueur;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du cinquième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Décide:

D'accepter la proposition ci-après

Assureur:

CNP Assurances - SOFAXIS en qualité de

sous-traitant

Durée du contrat :

Quatre ans à compter du 1er janvier 2023

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année, par chacune des parties, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions: Adhésion au contrat pour les agents titulaires ou staciaires affiliés à la C.N.R.A.C.L

et

Adhésion au contrat pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L et agents non titulaires de droit public affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C

ADHÉSION AU CONTRAT POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS À LA C.N.R.A.C.L

➤ Taux et formules de garanties à choisir sur le contrat C.N.R.A.C.L

| Choix | Taux | C.N.R.A.C.L Formules de garanties* Formule incluant toutes les garanties avec une franchise de 10 jours fixes en maladie ordinaire | | | | |
|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| X | 6,85% | | | | | |
| | 6,58% | ormule incluant toutes les garanties avec une franchise de 15 jours fixes en maladie ordinaire | | | | |
| | 5,93% | Formule incluant toutes les garanties avec une franchise de 30 jours fixes en maladie ordinaire | | | | |
| | 6,27% | Formule incluant toutes les garanties avec une franchise de 15 jours fixes sur toutes les garanties (hou Décès et frais médicaux) | | | | |
| | | Formule incluant toutes les garanties avec une franchise de 30 jours fixes <u>sur toutes les garanties (hoi</u> Décès et frais médicaux) | | | | |

Les garanties couvertes par le contrat C.N.R.A.C.L sont les suivantes :

- Décès
- Accident de service et maladie contractée en service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire et temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable

- Temps partiel thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Il est convenu que les franchises appliquées au contrat pourront être modifiées deux mois avant l'échéance annuelle au plus tard soit avant le 31 octobre de chaque année par demande directe auprès du Centre de Gestion qui prend en charge la transmission de l'information à l'assureur.

> Options proposées sur le contrat C.N.R.A.C.L

L'assiette de cotisation est constituée :

- du traitement indiciaire brut
- de la nouvelle bonification indiciaire.

et, de façon optionnelle, tout ou partie des éléments suivants :

| Choix | C.N.R.A.C.L Options | | |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|
| | Supplément familial de traitement | | |
| | Indemnité de résidence | | |
| X | Charges patronales pour un taux forfaitaire de 40 % du TBI et NBI | | |
| X | Autres primes et compléments de rémunération maintenus par l'employeur pendant les arrêts de travail | | |

ADHÉSION AU CONTRAT POUR LES AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS À LA C.N.R.A.C.L ET AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC AFFILIÉS À L'I.R.C.A.N.T.E.C

➤ Taux et formules de garanties à choisir sur le contrat I.R.C.A.N.T.E.C

| Choix | Taux | IRCANTEC – Formules de garanties |
|-------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| X | 1,20% | Formule incluant toutes les garanties avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire |
| | 1,10% | Formule incluant toutes les garanties avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire |

Les garanties couvertes par le contrat I.R.C.A.N.T.E.C sont les suivantes :

- Accident du travail, accident de trajet et maladie professionnelle (uniquement les indemnités journalières)
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire

Options proposées sur le contrat I.R.C.A.N.T.E.C

L'assiette de cotisation est constituée :

- du traitement indiciaire brut
- de la nouvelle bonification indiciaire,

et, de façon optionnelle, tout ou partie des éléments suivants :

| Choix | IRCANTEC - Options |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Supplément familial de traitement |
| | Indemnité de résidence |
| X | Charges patronales pour un taux forfaitaire de 40 % du TBI et NB |
| | Autres primes et compléments de rémunération maintenus par l'employeur pendant les arrêts de travail |

L'assemblée délibérante :

- décide d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion de Meurthe et Moselle, dont les dispositions financières restent identiques à la précédente convention,
- > s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

auton



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

Nombre de membres Afférents au conseil En exercice Qui ont pris part à la délibération 15 14 12

Date de la convocation

| Année | Séance | N° |
|-------|--------|----|
| 2022 | 9 | 68 |

Séance du 29 novembre 2022 L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

<u>Présents</u>: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé : Valérie WILT

Absent non excusé: Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

PERSONNEL COMMUNAL:

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

DANS LE CADRE D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

A la suite de la mise en retraite d'un des secrétaires de mairie de la commune qui était, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent qui exercera les fonctions de secrétaire de mairie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide de la création d'un emploi de Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35 à compter du 1er janvier 2023, et aura pour mission la fonction de secrétaire de mairie

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

outor

Le Maire,
Denis GARDE

République française
Département de Meurthe-&-Moselle
Arrondissement de Nancy
Canton de Neuves-Maisons

| Nombre de membres | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|--|--|
| Afférents au conseil municipal | En exer- cice | Qui ont pris part à la dé- libération | | |
| 15 | 14 | 12 | | |

Date de la convocation lun. 21 nov. 22

| Année | Séance | N° |
|-------|--------|----|
| 2022 | 9 | 69 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

<u>Présents</u>: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé: Valérie WILT

Absent non excusé: Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

BUDGET 2022: DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Annule la décision modificative nº 1 qui n'a pas été utilisée

*

Décide les modifications budgétaires suivantes dans le budget général en section de fonctionnement :

| | Com | pte recettes | montant | | compte | dépenses | montant |
|----|------|----------------|----------|-----|--------|--------------------------------------|----------|
| 70 | 7022 | coupes de bois | 7 000,00 | 011 | 60632 | foumitures de petit équipement | 7 000,00 |

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

2

Denis GARDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

| Nomb | re de m | embres |
|--------------------------------------|--------------|--------|
| Afférents au conseil municipal | eil En exer- | |
| 15 | 14 | 12 |

| Date de la convocation | | | |
|------------------------|----|------|----|
| lun. | 21 | nov. | 22 |

| Année | Séance | N°. |
|-------|--------|-----|
| 2022 | 9 | 70 |

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé: Valérie WILT

Absent non excusé: Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

BUDGET 2022: DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide les modifications budgétaires suivantes dans le budget général en section de fonctionnement :

| | Com | pte recettes | montant | | compte | dépenses | montant |
|----|------|----------------|----------|-----|--------|---------------------------------|----------|
| 70 | 7022 | coupes de bois | 7 500,00 | 011 | 6218 | autre personnel extérieur | 7 500,00 |

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

République française Département de Meurthe-&-Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Neuves-Maisons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

Nombre de membres Afférents En ever part à la dé libération cice 12 15 14

Date de la convocation lun. 21 nov. 22

| Année | Séance | N _o |
|-------|--------|----------------|
| 2022 | 9 | 71 |

Présents: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé : Valérie WILT

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre

Denis GARDEL

Absent non excusé: Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

BUDGET 2022: DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide les modifications budgétaires suivantes dans le budget général en section de fonctionnement :

| 17 | | Com | pte recettes | montant | With the story of | compte | dépenses | montant |
|----|----------|------------|----------------|----------|-------------------|--------|----------|----------|
| | 40.344V. | Design the | coupes de bois | 1 000,00 | 065 | 6518 | autre | 1 000,00 |
| | 10 | 1022 | Coupes de seis | | | | | |

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

| Nomb | re de m | embres |
|----------------------------|---------|---------------------------------------------|
| au conseil En exer- part à | | Qui ont pris part à la dé- libération |
| 15 | 14 | 12 |

| D | te de la convocation |
|---|----------------------|
| | lun. 21 nov. 22 |

| Année | Séance | Nº |
|-------|--------|----|
| 2022 | 9 | 72 |

Séance du 29 novembre 2022 L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL.

<u>Présents</u>: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé : Valérie WILT

Absent non excusé: Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

BUDGET 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide les modifications budgétaires suivantes dans le budget général en section d'investissement :

| | CO | mpte dépenses | montant | | con | npte dépenses | montant |
|----|------|-------------------------------------------------|----------|----|------|------------------------------------------------|---------|
| 23 | 2315 | installation matériel et outillage technique | -7000,00 | 21 | 2117 | bois et forêt | 2800,00 |
| | | | | | 2158 | autres matériels et outillage | 500,00 |
| | | | | | 2183 | matériel de bureau et matériel informatique | 500,00 |
| | | | | | 2184 | mobilier | 1500,00 |
| | | | | | 2188 | autres immobilisations corporelles | 1700,00 |

TOTAL

7000,00

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

autor

Le Maire,
Denis GARDEI

République française
Département de Meurthe-&-Moselle
Arrondissement de Nancy
Canton de Neuves-Maisons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

Nombre de membres

Afférents au conseil cice Qui ont pris part à la délibération

15 14 12

Date de la convocation lun. 21 nov. 22

Année Séance N° 2022 9 74

au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

Présents: Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX,
Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Idhanttan

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé : Valérie WILT

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt deux

et le vingt neuf novembre

Absent non excusé: Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

VIE COMMUNALE : BONS OFFERTS AUX PERSONNES AGÉES

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (Thierry SIMONIN)

Fixe la valeur du bon attribué à 33 €;

Fixe l'âge auquel il peut être prétendu à l'obtention d'un bon à 70 ans ;

Précise que les bons sont numérotés et indique que 185 personnes sont concernées

Précise que les bons sont utilisés uniquement chez les commerçants et artisans de Pulligny

Décide d'offrir à chaque personne concernée un ballotin de chocolat ;

Précise que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2023

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

outou-

Le Maire,
Denis GARDITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PULLIGNY

| Nomb | re de m | embres |
|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exer- cice | Qui ont pris part à la dé libération |
| 15 | 14 | 12 |

| Date de la convocation | | |
|------------------------|---------|--|
| lun. 21 | nov. 22 | |

| Année | Séance | N° |
|-------|--------|----|
| 2022 | 9 | 75 |

Séance du 29 novembre 2022 L'an deux mil vingt deux et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Denis GARDEL

<u>Présents:</u> Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Antonio ALVES, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Laurent NOWAK pouvoir donné à Valérie BICHET

Absent excusé : Valérie WILT

Absent non excusé: Tanguy PIERSON

Sophie CARTON a été nommée secrétaire

VENTE DU LIVRE « PULLIGNY, IMAGES ET MEMOIRES D'UN VILLAGE LORRAIN»

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

 $\mathbf{D\acute{e}cide}$ la vente du livre «Pulligny, images et mémoires d'un village lorrain ».

Fixe le prix de vente à 15 Euros

Décide que les frais de port, le cas échéant, seront à la charge de l'acheteur

Décide que la vente de ce livre sera intégrée dans la régie de recettes *Produits divers*.

La secrétaire de séance,

Sophie CARTON

Le Maire,

Denie GARD